



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 02.11.2009 L'an deux mille neuf et le neuf novembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mme ESPIÉ.

Absents : Mmes RAHOU, THUEL (excusées), Mr LE ROCH.

N° 09/134

Secrétaire : Mme GALINIER.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Madame Combes*

**SUBVENTION DE LA
COMMUNE AUX
ASSOCIATIONS
ŒUVRANT DANS LE
CADRE DU C.E.L.**

Des associations ont répondu à l'appel à projet de la commune dans le cadre du Contrat Educatif Local (C.E.L.), et ont présenté des actions répondant aux objectifs de la commune.

Il est proposé que la Commune apporte son concours financier aux associations qui mènent des actions dans le cadre du dispositif C.E.L., à savoir 100 € pour l'association pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine du Saut du Tarn, et 2 500 € pour l'association Lo Capial.

Adopté à l'unanimité

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'accorder une subvention aux associations ci-dessous ainsi qu'il suit :

| | | |
|--|--|---------|
| - Lo Capial | Le fun en canoë | 2 500 € |
| - Association pour la sauvegarde et la | mise en valeur du patrimoine du Saut du Tarn | 100 € |
| | | 2 600 € |

DIT que des crédits suffisants sont inscrits sur le budget principal 2009 de la commune.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 12 février 2010
Jacques LASSERRE
Maire,